

FICHE FORMATION

REMISE À NIVEAU

AGENT DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES RAN SSIAP 1

PUBLIC

Agent de Service de sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

PRÉREQUIS

Être titulaire du SSIAP1 ou d'un diplôme équivalent (délivrance du SSIAP1 par équivalence)
Être Titulaire d'une attestation de formation au secourisme (SST, PSE1, AFPS, PSC1) en cours de validité
Aptitude médicale attestée par un certificat médical datant de moins de 3 mois

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La proposition de formation est faite dans les dix jours ouvrés suivant la demande du client
Une formation prévue par mois de septembre à juin (Planning Prévisionnel disponible sur demande ou voir dates de formation sur le devis)

OBJECTIFS

Maintenir les compétences d'Agent de Service de Sécurité et d'Assistance à Personnes

PROGRAMME Conforme au programme défini dans l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

FONDAMENTAUX DE SÉCURITÉ INCENDIE

Rappels sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement de sécurité incendie

Fondamentaux de sécurité :

- Évacuation des occupants
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours

Principes généraux (déclinaison du règlement) de sécurité

- Implantation – dessertes et voiries – isolement
- Matériaux de construction / Cloisonnement / Aménagement
- Dégagement / Désenfumage
- Éclairage normal et de sécurité
- Installations techniques
- Moyens de secours – alarme

PRÉVENTION

Évolution de la réglementation en matière de prévention

- Évolution de la réglementation (nouveaux textes, ...)
- Accessibilité du public

FICHE FORMATION

MOYENS DE SECOURS

Évolution de la réglementation en matière de moyens de secours

- Agents extincteurs + SSI
- Moyens d'extinction

MISES EN SITUATION D'INTERVENTION

Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie

Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

- L'action face à différents contextes
 - Fumées, incendie
 - Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
 - Méthode d'extinction d'un début d'incendie
 - Protection individuelle
 - Levée de doute, etc.
- L'utilisation des moyens de communication mobiles

EXPLOITATION DU PC SÉCURITÉ

Fonctionnement d'un poste de sécurité

Appel, accueil et guidage des secours publics

- Différents matériels du poste de sécurité (documents, plans, U.A.E, G.T.C)
- Réception des appels d'alerte interne
- Accueil des secours
- Information de la hiérarchie

RONDES DE SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Conduite d'une ronde de sécurité

- Objectif de la ronde
- Modalité de réalisation
- Contrôles des rondes et renseignement de la main courante
- Utilisation des moyens de communication mobiles
- Mesures adaptées de protection des travaux

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation théorique se fait en salle grâce à un support vidéo-projeté et des livrets "stagiaire".

Matériel (selon arrêté du 2 mai 2005 modifié) :

- Plateau Feu équipé
- PC Sécurité avec Émetteur/Récepteur et téléphone
- Système de Sécurité d'Incendie

VALIDATION

Attestation de formation remise à l'issue de la formation

DÉBOUCHÉS

Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

FICHE FORMATION

RÉSULTATS SUR LA PÉRIODE 2022-2023 (SSIAP 1, 2 ET 3)



NOMBRE DE STAGIAIRES

Groupe de 4 à 15 stagiaires maximum

DURÉE

21 heures

LIEU

Institut Nicolas BARRE – Armentières

TARIF "CATALOGUE" (Net de taxe, l'Institut n'est pas assujetti à la TVA)

360 € par stagiaire

Le tarif proposé sera indiqué sur le devis

ACCESSIBILITÉ

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, tutorée par le référent handicap de la structure

CONTACT(S)

Le Service Formation Continue propose un accueil physique, téléphonique et par mail :

-du lundi au vendredi

-de 8h30 à 17h